



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/20
10 avril 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-douzième réunion
Montréal, 12 – 16 mai 2014

PROPOSITION DE PROJET : ANGOLA

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Angola

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	PNUD

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7	Année : 2012	6,60 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)						Année: 2012			
Produits chimiques	Aérosols	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					6,60				6,60

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	16,0	Point de départ des réductions globales durables :	16,00
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	1,60	Restante :	14,40

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,63	0,00	0,18	0,81
	Financement (\$ US)	76 542	0	21 316	97 858

(VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	16,00	16,00	14,40	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.	s.o.	16,00	16,00	14,40	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUD						
	Coûts de projet	86 222	39 111	31 111	0	19 556	176 000
	Coûts d'appui	7 760	3 520	2 800	0	1 760	15 840
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts de projet	86 222	0	0	0	0	86 222
	Coûts d'appui	7 760	0	0	0	0	7 760
Total des fonds dont l'approbation est demandée à la présente réunion (\$ US)	Coûts de projet	0	39 111	0	0	0	39 111
	Coûts d'appui	0	3 520	0	0	0	3 520

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Angola, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à la 72^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹, au montant de 39 111 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 3 520 \$US. La demande est accompagnée d'un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH et du plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2014 à 2015.

Contexte

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

2. Les activités suivantes ont été mises en œuvre durant la première tranche du PGEH :
- a) L'application du système de permis et de quotas pour les HCFC, mis en œuvre conjointement par l'Unité nationale de l'ozone (UNO) et le ministère du Commerce, à partir de janvier 2013, et qui couvre aussi les réglementations sur les équipements à base de HCFC;
 - b) Une politique tarifaire différenciée (taxe environnementale) a été mise en œuvre pour créer des incitatifs à l'introduction de frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG). Une taxe supplémentaire de 12 pour cent sur les importations a été instaurée pour les HCFC ainsi qu'une taxe environnementale pour les HCFC et les HFC;
 - c) Un atelier destiné à promouvoir la sensibilisation au cadre réglementaire sur l'élimination des HCFC a mis l'accent sur les restrictions relatives aux importations et aux exportations de HCFC. Trois ateliers de formation ont été organisés et, au total, 48 agents des douanes ont reçu une formation sur l'identification des HCFC. Un identificateur de frigorigènes a été fourni par le biais d'un cofinancement gouvernemental;
 - d) Du matériel de formation en portugais a été élaboré pour les techniciens en réfrigération. Un représentant de l'UNO a participé à un atelier au Brésil sur la méthodologie de remplacement des systèmes de réfrigération et de climatisation à base de HCFC ; et
 - e) Les activités du PGEH ont fait l'objet d'un suivi pour assurer la mise en œuvre efficace du PGEH.

Niveau de décaissement du financement

3. En date de mars 2014, sur le montant de 86 222 \$US approuvé pour la première tranche, 39 459 \$US avaient été décaissés (45,8 pour cent du total des fonds approuvés). Le solde de 46 763 \$US sera décaissé au début de 2014.

Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

4. Les activités suivantes seront mises en œuvre durant la deuxième tranche du PGEH :

¹ Le PGEH pour l'Angola a été approuvé par le Comité exécutif à sa 65^e réunion afin de réduire la consommation de HCFC de 10 pour cent par rapport à la valeur de référence, d'ici le 1^{er} janvier 2015.

- a) Application du système de permis et de quotas aux importations et au commerce de HCFC; mise en œuvre continue du tarif différencié (2 000 \$US) ;
- b) Tenue de cinq ateliers pour former 80 agents des douanes, des inspecteurs environnementaux et autres agents d'exécution sur la détection des SAO; mise à jour du manuel national des douanes pour intégrer les enjeux des HCFC à la formation régulière des agents des douanes; et livraison de 16 identificateurs de frigorigènes (5 000 \$US) (Ce financement n'est qu'un supplément puisque le programme sera soutenu par le ministère des Douanes);
- c) Renforcement des 14 centres de formation mis en place durant l'élimination des CFC par la fourniture d'outils et d'équipements (machines de récupération et de recyclage, bonbonnes, détecteurs de fuites, outils et accessoires et identificateurs) (19 111 \$US);
- d) Mise à jour du manuel de formation et formation destinée à 50 techniciens sur les pratiques exemplaires, l'utilisation de produits de remplacement, la récupération et le recyclage des frigorigènes et la conversion des HFC ; on s'attend à ce que la totalité des 676 techniciens du pays soient formés et accrédités à travers le réseau de formation (8 000 \$US); et
- e) Suivi et coordination continus pour assurer la mise en œuvre efficace des activités prévues dans le PGEH (5 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système de permis opérationnel

5. Conformément à la décision 63/17, le gouvernement a confirmé qu'un système national exécutoire de permis et de quotas pour les importations et exportations de HCFC a été mis en place et que ce système est en mesure d'assurer la conformité du pays au Protocole de Montréal. Les quotas d'importation de HCFC pour 2014 ont été fixés à 16 tonnes PAO (c'est-à-dire la valeur de référence). Pour les années suivantes, le quota annuel s'appuiera sur les niveaux autorisés dans le cadre du Protocole de Montréal.

Consommation de HCFC et perspective de conformité

6. La consommation de HCFC, de 2008 à 2012, est présentée dans le tableau suivant. Le PNUD a expliqué que la principale raison de la baisse marquée de la consommation en 2012 par rapport aux années historiques fut l'entrée en vigueur de la réglementation nationale sur les SAO (décret présidentiel numéro 153/11 du 15 juin 2011) qui a limité les importations de HCFC. De plus, le ministère du Commerce n'a délivré aucun nouveau permis durant cette période tout en travaillant sur un nouveau tarif douanier. La valeur de référence établie correspond à la valeur indiquée dans l'Accord entre le gouvernement de l'Angola et le Comité exécutif et donc aucun ajustement de l'accord n'est requis.

Tableau 1: Consommation de HCFC-22 en Angola

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013*	Référence
Tonnes PAO	10,5	19,3	12,7	11,55	6,60	15,0	16,0
Tonnes métriques	190	350	230	210	120	272,73	290

*Estimée

7. Le Secrétariat s'est enquis de la consommation de HCFC en 2013. Le PNUD a indiqué que les données sur la consommation de HCFC en 2013 étaient encore en train d'être colligées et vérifiées. Toutefois, en raison de la mise en œuvre rigoureuse du système tarifaire différencié, les importations de HCFC ont considérablement diminué. Le gouvernement de l'Angola est certain que la consommation de 2013 sera inférieure à la valeur de référence (16,0 tonnes PAO).

Rapport périodique

8. Le Secrétariat a pris note que la deuxième tranche devait être présentée à la 68^e réunion en 2012. Il a noté aussi que le PNUD avait communiqué les raisons du retard : des changements au Bureau national de l'ozone, un niveau de décaissement insuffisant, des barrières linguistiques et les élections présidentielles en 2012. Toutefois, il a souligné que le retard n'avait pas affecté la conformité de l'Angola puisque le pays avait appliqué efficacement le système de permis et de quotas aux importations de HCFC.

9. En réponse aux inquiétudes face au retard enregistré dans la formation des techniciens, le PNUD a indiqué que le pays avait donné la priorité à l'application du système de permis et de quotas afin de respecter l'objectif du gel. L'Angola a aussi instauré un réseau de formation et la formation aux pratiques exemplaires est pleinement intégrée à la formation de routine donnée aux techniciens par les instituts professionnels. Avec l'aide du PNUD et du nouvel administrateur de l'ozone, l'UNO va assurer une mise en œuvre plus rapide des activités. La formation des formateurs et des techniciens débutera dès que la deuxième tranche sera approuvée.

Examen du plan de travail pour la période 2014-2015

10. Des clarifications ont été demandées sur le volet de conversion, inclus dans la formation des techniciens. Le PNUD a indiqué que la formation sur la conversion était initialement prévue pour la conversion des HFC puisque la formation sur les frigorigènes à base d'hydrocarbures est limitée uniquement à l'entretien des équipements (réfrigérateurs seulement pour l'instant). Toutefois, l'UNO a signalé que certaines compagnies d'entretien convertissaient des équipements à base de HCFC en utilisant des frigorigènes à base d'hydrocarbures. Pour s'assurer que les conditions de sécurité soient prises en compte pendant la conversion, l'UNO a décidé de produire aussi des manuels de formation pour les frigorigènes à base d'hydrocarbures. Le Secrétariat a indiqué que la promotion de frigorigènes à base d'hydrocarbures à faible PRG devrait se concentrer sur le remplacement d'équipements à base de HCFC par des unités nouvelles conçues pour l'utilisation de frigorigènes à base d'hydrocarbures plutôt que sur la conversion d'unités anciennes à des frigorigènes à base d'hydrocarbures. Les activités de formation dans le cadre du PGEH devraient se concentrer sur l'entretien des équipements à base d'hydrocarbures et les aspects liés à la sécurité dans l'utilisation de frigorigènes à base d'hydrocarbures.

RECOMMANDATION

11. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'Angola et il recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH de l'Angola ainsi que le plan de mise en œuvre correspondant pour la tranche de 2014-2015, avec les coûts d'appui associés, au niveau de financement indiqué dans le tableau suivant :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	39 111	3 520	PNUD